

POINT DE VUE

Session spéciale mai 2021
Conseil national



Table des matières

Date	N°	Objet	Page
3 mai 2021	<u>15.479</u>	Iv. Pa. Stop au bradage ruineux du sucre! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène	3
3 mai 2021	<u>21.3016</u>	Mo. CER-N. Promouvoir la culture écologique des betteraves sucrières	4
5 mai 2021	<u>19.3624</u>	Mo. Roduit. Promotion de la consommation de fruits et légumes produits localement	5
		Recommandations de vote relatives aux objets figurant à l'ordre du jour sur listes séparées	6
Impressum		ALLIANCE-ENVIRONNEMENT UMWELTALLIANZ Postgasse 15 case postale 817 3000 Bern 8 Téléphone 031 313 34 33 Fax 031 313 34 35 info@alliance-environnement.ch www.alliance-environnement.ch Rédaction: Rahel Loretan, Anne Briol Jung	7

Traitement

3 mai 2021

[15.479](#)

Iv. Pa. Stop au bradage ruineux du sucre! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène

Introduction

À la suite de la suppression du quota de sucre dans l'UE, les sucreries européennes ont augmenté leur production de sucre. Cela a ensuite entraîné une érosion des prix et une baisse des prix du sucre en Suisse. Malgré le soutien important de la Confédération, l'attrait de la culture de la betterave sucrière a diminué. Cependant, la diminution des surfaces de betteraves sucrières entraîne une baisse de l'utilisation des capacités des deux usines de Sucre Suisse SA et une diminution de la compétitivité.

Recommandation

L'Alliance –Environnement rejette les propositions de modification relatives aux deux articles 19 et 54 de la loi sur l'agriculture (LAgr). Si la proposition du Conseil fédéral ne trouve pas de majorité, l'Alliance-Environnement soutient la proposition de la majorité de la Commission.

Argumentation

La culture de la betterave sucrière, sa transformation sur deux sites en Suisse et la consommation excessive de produits contenant du sucre ont un impact négatif sur l'écologie, l'économie et la santé. Dans l'ensemble, ces conséquences ne sont pas acceptables pour l'Alliance-Environnement. La culture conventionnelle de la betterave, par exemple, entraîne une utilisation excessive de pesticides. Les sols suisses sont exposés à un risque particulièrement élevé d'érosion et de compaction en raison des pratiques culturales actuelles, du semis à la récolte de la betterave sucrière. Les importations de betteraves sucrières d'Allemagne peuvent améliorer la situation économique des usines de transformation dans une certaine mesure, mais le bilan environnemental se détériore avec la distance de transport des betteraves riches en eau. En outre, la production de betteraves sucrières est déjà fortement dépendante de l'étranger, comme l'écrit le Conseil fédéral en réponse à l'interpellation [19.4630](#). Trop d'argent des impôts va déjà à la culture de la betterave et à son soutien au lieu d'aller, par exemple, à la promotion des protéagineux suisses. Pour cette raison, l'Alliance-Environnement rejette toutes les propositions de modification de la loi sur l'agriculture (LAgr) visant à promouvoir la production de sucre :

- Article 19 al. 2 LAgr visant à fixer une protection douanière minimale et
- Article 54 al. 2 bis LAgr visant à fixer une contribution à des cultures particulières

Dans sa prise de position, le Conseil fédéral montre une voie valable en proposant le maintien de l'actuelle contribution à la surface et une promotion accrue de la culture plus écologique des betteraves sucrières au niveau de l'ordonnance, tout en renonçant à une protection douanière minimale. Les taux et les contributions à la culture relèvent plutôt de l'ordonnance. Sinon, les structures obsolètes resteront en place pendant de nombreuses années.

Contact

Pro Natura, Marcel Liner, marcel.liner@pronatura.ch, 061 317 92 40

Traitement

3 mai 2021

[21.3016](#)

Mo. CER-N. Promouvoir la culture écologique des betteraves sucrières

Introduction

Parallèlement à l'adoption de l'initiative parlementaire [15.479](#) par le Conseil national (voir ci-dessus), la CER-N a déposé cette motion de commission le 2 février 2021. Elle demande que la culture biologique de la betterave sucrière soit encouragée par des mesures appropriées.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter cette motion.

Argumentation

L'Alliance-Environnement est d'avis que les mesures demandées pour promouvoir la culture biologique de la betterave sucrière n'ont de sens que si elles s'accompagnent de la promotion conséquente d'une production réellement compatible avec l'environnement et adaptée au lieu. Outre la protection des sols et la préservation et la promotion de la biodiversité, cela inclut également la préservation d'une eau potable non contaminée.

Selon la motion, la culture biologique de la betterave sucrière doit être encouragée en adaptant le système des paiements directs (c'est-à-dire spécifiquement avec des contributions supplémentaires). Les modifications législatives apportées par l'lv. Pa. [19.475](#) " Réduire le risque de l'utilisation de pesticides" prévoient déjà une certaine réduction générale des risques liés à l'utilisation des pesticides. Or, dans sa prise de position sur le [rapport de la CER-N](#) du 21 février 2021, le Conseil fédéral propose expressément, dans le cadre du paquet d'ordonnances lié à l'lv. Pa. [19.475](#), une modification de l'ordonnance sur les paiements directs pour promouvoir la culture biologique de la betterave sucrière. Le Conseil fédéral prévoit de mettre en consultation les dispositions d'exécution au deuxième trimestre 2021, ce qui signifierait, selon lui, que la motion est déjà mise en œuvre. Les préoccupations fondamentales de la motion sont incontestées pour l'Alliance environnementale. Elle recommande donc l'adoption de la motion.

Contact

Pro Natura, Marcel Liner, marcel.liner@pronatura.ch, 061 317 92 40

Traitement	5 mai 2021
19.3624	Mo. Roduit. Promotion de la consommation de fruits et légumes produits localement
Introduction	La motion charge le Conseil fédéral de diffuser les bonnes pratiques existantes en Suisse et dans des pays de l'UE en matière de promotion de la consommation de fruits et légumes produits localement.
Recommandation	L'Alliance-Environnement recommande d'adopter cette motion.
Argumentation	<p>L'auteur de la motion aborde une préoccupation importante. La population suisse a une alimentation déséquilibrée. En tant que société, nous mangeons trop de sucre, de sel et/ou de graisse. Cela favorise l'obésité et les maladies cardiovasculaires et contribue ainsi à l'augmentation des coûts de santé. Mais les conséquences écologiques de cette surconsommation sont également énormes. Les pesticides dans les eaux, l'ammoniac dans les forêts, les marais et les prairies sèches nuisent à la biodiversité. Des incitations inappropriées de la part de la Confédération encouragent directement et indirectement ces modes de consommation incorrects. De même, les subventions de la Confédération permettent des activités qui endommagent directement ou indirectement la biodiversité. Voir l'étude "Subventions dommageables à la biodiversité en Suisse" du WSL datant de 2020.</p> <p>L'Alliance-Environnement est d'avis que les mesures nécessaires pour promouvoir la consommation de fruits et légumes produits localement n'ont toutefois de sens que si elles s'accompagnent d'une demande de systèmes de culture compatibles avec l'environnement et adaptés au lieu. Dans le cas des fruits, les programmes de promotion prévus ne doivent soutenir que la culture de fruits et de jus produits sur des cultures fruitières à haute tige de niveau de qualité SPB II. La promotion de la consommation de légumes doit être liée à l'obligation de contribuer efficacement à la compensation écologique sur au moins 5 % des surfaces cultivées en légumes et cultures spéciales au moyen de surfaces de promotion de la biodiversité appropriées (bandes de fleurs sauvages et jachères tournantes, marges sur les terres arables, bandes de prairies riches en espèces et haies). Cet aspect doit également être suffisamment pris en compte dans la formation, le conseil et la formation continue des agriculteurs. Il va de soi que les fruits et légumes doivent être cultivés selon des critères écologiques et que, par exemple, aucun pesticide de synthèse n'est utilisé. La motion va dans la bonne direction et peut être soutenue si elle adopte une vision globale de la question, telle que décrite grossièrement ici.</p>
Contact	Pro Natura, Marcel Liner, marcel.liner@pronatura.ch , 061 317 92 40

Recommandations de vote relatives aux objets figurant à l'ordre du jour sur listes
séparées

Objets parlementaires du DFF

19.3492	Mo. Molina. Une stratégie de durabilité pour les liquidités de la Confédération	Accepter
19.3766	Mo. (Thorens Goumaz) Girod. Finance et climat. Intégrer explicitement les risques climatiques au devoir fiduciaire	Accepter
19.3767	Po. (Thorens Goumaz) Girod. Finance et climat. Etudier l'opportunité et les modalités d'une modulation du droit de timbre basée sur des critères de compatibilité climatique	Accepter

ALLIANCE-ENVIRONNEMENT

Portrait

L'Alliance-Environnement a pour membres quatre grandes organisations environnementales de Suisse. L'Alliance-Environnement veut assurer la coordination et l'information relatives aux activités politiques du Palais fédéral et de l'administration.

Alliance-Environnement, Postgasse 15, case postale 817, 3000 Bern 8
T 031 313 34 33, Fax 031 313 34 35, info@alliance-environnement.ch

Membres

Pro Natura

Pro Natura, case postale, 4018 Basel
T 061 317 91 91, F 061 317 92 66
www.pronatura.ch

VCS / ATE

VCS, Aarberggasse 61, case postale 8676, 3001 Bern
T 0848 611 611, F 0848 611 612
www.vcs-ate.ch

WWF

WWF Suisse, Avenue Dickens 6, 1006 Lausanne
T 021 966 73 73, F 021 966 73 74
www.wwf.ch

Greenpeace

Greenpeace Schweiz, case postale, 8031 Zürich
T 044 447 41 41, F 044 447 41 99
www.greenpeace.ch

Partenaires

Fondation suisse de l'énergie

FSE, Sihlquai 67, 8005 Zürich
T 044 275 21 21, F 044 275 21 20
www.energiestiftung.ch

BirdLife Suisse

ASPO/BirdLife, Wiedingstrasse 78, case postale, 8036 Zürich
T 044 457 70 20, F 044 457 70 30
www.birdlife.ch

Initiative des Alpes

Initiative des Alpes, Hellgasse 23, 6460 Altdorf UR
T 041 870 97 81
www.alpeninitiative.ch

Ecorating

Chaque année, l'Alliance-Environnement évalue dans quelle mesure les parlementaires votent en faveur de l'environnement et calcule la moyenne des différents partis:
www.ecorating.ch